
**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE
TENUE LE 8 AOÛT 2009 À 10 H À L'HÔTEL DE VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**

Étaient présents :	Le maire	Charles Huot
	Les conseillers (ères)	Gil Bennett Susan de Schulthess Donna Florence Michel Léger Bruce Perron Mark Uchwat
	Le directeur général	Michel Trudel
	Le secrétaire-trésorier	Robert Mearns
	La greffière	Johanne Courte

**1. Résolution 09-80:
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Donna Florence, appuyé par le conseiller Gil Bennett et il est résolu par tous les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

Le secrétaire-trésorier, Robert Mearns, a proposé des corrections au texte des articles 2 et 3 de la période de questions au procès-verbal du Juillet 2009.

On procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2009.

**2. Résolution 09-81:
Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 11 juillet 2009**

Il est proposé par la conseillère Donna Florence, appuyé par la conseillère Susan de Schulthess et il est résolu à l'unanimité par tous les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2009 soit adopté avec les corrections ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE

3. Période de questions

D. Perron a abordé la question de l'importance des valeurs telles la transparence, la conduite professionnelle et l'honorabilité. Le maire Charles Huot a répondu que le conseil actuel s'est efforcé de démontrer ces qualités en affichant les projets de procès verbaux sur le site web de la Ville, en tenant les séances du conseil le samedi et en reconnaissant les demandes faites par les citoyens.

D. Perron a posé la question suivante : « Pourquoi les contribuables subventionnent les loyers des quais flottants? ». Le conseiller Mark Uchwat a répondu à cette question premièrement en exposant les raisons pour l'existence des espaces d'amarrage supplémentaires au débarcadère. Et deuxièmement, il a indiqué que la ville a déjà pensé à éliminer les espaces plus âgés, et que les sommes perçues au niveau du programme des taxes sur l'essence 2009 serviront à payer pour l'entretien de ceux-ci soit pour la réparation, le remplacement ou l'élimination.

D. Perron a également demandé : « Pourquoi ... la pétition demandant un moratoire a été refusé, malgré que ceci aurait créé une meilleure cohérence des règlements avec un appui plus considérable? » Le conseiller Michel Léger a expliqué que le calendrier avait déjà été décidé. Une fois que la CMQ a été impliquée, le MRNF a accepté de différer l'émission des permis de construction de routes. Le maire Charles Huot a ajouté que des modifications ont été apportées aux lois provinciales, permettant ainsi un vote par correspondance pour les élections ainsi que les référendums.

L. Trépanier s'est enquis du temps de délai pour obtenir une décision de la CMQ. Il a été souligné que la CMQ exige un délai de 60 jours pour la tenue d'une audition et de prendre une décision. Si les statuts du nouveau plan d'urbanisme sont jugés conformes par le CMQ, le Conseil actuel pourrait mettre en place un registre référendaire.

J. Mathieu a commenté sur l'état du gazon au débarcadère. Le maire Charles Huot a répondu que puisque du travail sera effectué sur le débarcadère, la végétation actuelle restera dans cet état. J. Mathieu a également demandé si les frais de location de quais flottants de la ville étaient semblables aux services comparables offerts par le secteur privé dans la ville. Le conseiller Mark Uchwat a affirmé que le prix de location a été conçu pour couvrir la municipalité des coûts de location de quai si la majorité des sites d'amarrage auraient été loués. Le nombre de sites d'amarrage installé a été créé pour satisfaire la demande.

4. Urbanisme/Inspecteur en bâtiments/Opérations forestières

4.1 Rapport du superviseur des installations publiques

Le rapport du superviseur des installations publiques pour le mois de juillet 2009 a été lu par le directeur général Michel Trudel:

- Considérant les constats des résidents, le terrain à l'entour du conteneur du chemin Florestine a été refait avec de la pierre concassée pour empêcher l'accumulation d'eau.
- Le département d'évaluation de la MRC sera dans la région à partir de la semaine du 10 août 2009.
- Des inspections aléatoires des fosses septiques seront encore effectuées cette année au mois d'août 2009. Les résidents qui devront faire l'objet d'inspection ont été informés par écrit.
- Des réparations ont été effectuées sur les quais municipaux pour remplacer le bois qui pourri. De plus, les drapeaux abîmés sur l'hôtel de ville ont été remplacés.

4.2 Avis de mutation

- De Dr.J.D.Harries à Robert C.M.Jack et Mary Bennett lots 17-3, 17-4, rang 6, canton Montcalm, LDE 6962;
- De Renée Provost à Chantal Raymond lots 2-44P, 2-28P, rang 6, canton Arundel, 49 ch.des Jésuites, LDE 1600;
- De Simone Charette à Peter Grou et Carole Anne Michaelson lot 17-6, rang 6, canton Montcalm, LDE 6892.

4.3 Rapport de l'inspecteur en bâtiments

L'inspecteur en bâtiments dépose son rapport d'activité pour le mois de juillet 2009.

- Permis, certificats d'autorisation et pompage septique: voir liste ci-jointe.

5. Rapport du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Rien à signaler.

6. Projet concernant la modification du plan d'urbanisme

La Commission municipale du Québec tiendra une audition vendredi, le 11 septembre, 2009 à 18h30 au centre communautaire de Barkmere. Un avis sera affiché.

Note éd. : Cette audition a été reportée au samedi, 12 septembre, 2009 à 10 h 05.

7. Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)

Rien à signaler.

8. Demande de fermeture des chemins forestiers - MRNF

Rien à signaler.

9. Affaires juridiques

Un scrutin pour les postes de maire et de conseillers numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sera tenu dimanche, le 1 novembre 2009, avec vote par anticipation le 25 octobre, 2009. De plus, les électeurs non-domiciliés pourront indiquer par écrit au président d'élection avant le 20 Octobre, 2009 (demande au plus tard le 27 septembre 2009) leur désir de voter par correspondance pendant la période 12-30 octobre, 2009. Les candidats voulant faire une déclaration de candidature doivent le faire, sous peine de rejet, au bureau du président d'élection pendant les heures d'ouverture régulières du bureau du 18 septembre 2009 au 2 octobre 2, 2009. L'annonce officielle des élections sera envoyée par la poste à tous les électeurs domiciliés ainsi qu'aux contribuables non domiciliés au courant de la semaine du 17 août 2009.

10. A.P.L.E.

Rien à signaler.

11. Affaires du village

Le maire Charles Huot et la conseillère Susan de Schulthess ont rencontré une quinzaine de citoyens dimanche le 26 juillet 2009 pour répondre à leurs questions relatives à l'implication de la CMQ au niveau du nouveau plan d'urbanisme.

12. MRC et affaires gouvernementales

12.1 Rapport de la MRC

Rien à signaler.

13. Sécurité publique/Protection civile

- L'agent de liaison de la SQ pour la ville de Barkmere, Jason Smarlack, s'est présenté au conseil lors du caucus.
- Agents de la SQ ont fait quelques patrouilles sur le lac.
- L'inspecteur des installations publiques, Yvon Dion s'engage à réparer les problèmes d'éclairage de navigation.
- Les conducteurs bénévoles du service d'incendie de la ville de Barkmere ont besoin de vestes identifiables. La municipalité en dispose déjà quatre (4) et en achètera six (6) autres.

13.1 Avis de motion

Décret de règlement pour l'imposition d'une taxe pour financer le service 9-1-1

La conseillère Susan de Schulthess donne avis de motion à l'effet qu'un règlement intitulé «L'imposition de taxe municipale pour financer le service 9-1-1» sera adopté et, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, demande une dispense de lecture du règlement.

13.2 Résolution no. 09-82

Dispense de la lecture du règlement no. 207

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont discuté du règlement soumis;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du cConseil municipal renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Donna Florence, appuyé par le conseiller Michel Léger, et il est résolu à l'unanimité par tous les membres présents;

QUE le conseil de la ville de Barkmere, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, soit dispensé de la lecture du règlement no. 207 intitulé «L'imposition de taxe municipale pour financer le service 9-1-1».

ADOPTÉE

13.3 Résolution no. 09-83

Adoption du règlement no. 207

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent adopter un nouveau règlement dont l'objectif est d'établir une taxe municipale pour le service 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit être transmis pour approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, avant le 30 Septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le conseil décrète ce qui suit:

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un autre but que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services télécommunication;

2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

- a) Il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
- b) Il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1^o du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2^o du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, 0,40\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par le conseiller Michel Léger, et il est résolu à l'unanimité par tous les membres présents;

QUE le conseil de la ville de Barkmere adopte le règlement no. 207 intitulé « L'imposition d'une taxe municipale pour le service 9-1-1 ».

ADOPTÉE

13.4 Résolution no. 09-84

Résolution de la FQM relatif à une décision de la CSST

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités souhaite mobiliser les municipalités au sujet d'une récente décision de la CSST qui aura un impact considérable sur les délais d'intervention en cas d'incendie et affectera les schémas de couverture de risques en sécurité incendie;

IL EST RÉSOLU de demander au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les schémas de couverture de risques tels qu'ils sont prévus à la Loi sur la sécurité incendie;

IL EST RÉSOLU de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire respecter l'autonomie des municipalités locales, quant au niveau de protection contre les incendies dont la responsabilité incombe aux élus municipaux, puisque les municipalités ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles et qu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie;

IL EST RÉSOLU de demander au ministre du Travail de s'assurer que des questions relatives à l'organisation du travail dans les municipalités ne soient pas dictées par des considérations extérieures;

IL EST RÉSOLU que cette résolution soit transmise immédiatement au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre du Travail, M. David Whissell, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe, et au président de la FQM, M. Bernard Généreux.

IL EST RÉSOLU d'appuyer les démarches des associations municipales dans ce dossier.

Il est proposé par la conseillère Donna Florence, appuyé par le conseiller Mark Uchwat, et il est résolu à l'unanimité par tous les membres présents;

QUE le conseil de la ville de Barkmere appuie la demande faite par la FQM.

ADOPTÉE

14. Communications/Technologies/Bulletin

Un bulletin spécial informant les citoyens des développements relatifs au nouveau plan d'urbanisme a été posté.

15. Qualité de l'eau/Environnement

L'analyse annuelle de l'eau du lac et de ses affluents sera effectuée aussitôt que le niveau et la température de l'eau le permettent.

16. Finances/Budget

16.1 Résolution 09-84 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Mark Uchwat, appuyé par la conseillère Donna Florence et il est résolu à l'unanimité par tous les membres présents que les comptes ci-dessous soient payés :

0908-01	Yvon Dion	Salaires - Chef. des instl.pub.	942,13
0908-02	Robert A.C. Mearns	Salaires - Sec.- très.	1 486,74
0908-03	Bell Canada	Téléphones - HdeV.	143,35
0908-04	Bell Canada	Téléphones - serv.d'urgence	92,88
0908-05	Bell Mobilité	Téléphone - Pagette	69,79
0908-06	Hydro Québec	Éclairage de la rue	329,80
0908-07	Poste Canada	Location boîte postale	191,89
0908-08	Yvon Dion	Dép. - Chef. des instl.pub.	368,50
0908-09	Robert A.C. Mearns	Dépense: sec.-très.	739,50
0908-10	Robert A.C. Mearns	Équipement - Sec-très.	50,00
0908-11	Municipalité de Montcalm	Contrat - serv.de bibliothèque	53,43
0908-12	Michel Trudel	Contrat - Dir.Gén./I.Bat.	4 440,50
0908-13	Michel Trudel	Dép. - Dir.Gén./I.Bat.	925,61
0908-14	Caroline Aubertin	Services d'urbanisme	1 080,00
0908-15	Johanne Courte	Contrat - Greffière	968,00
0908-16	Bell Mobilité	Téléphones cellulaires	174,05
0908-17	Les Serres Arundel Enr.	Dépense - débarcadère	383,78
0908-18	Apur, Urbanistes - Conseils	Projet plan d'urb / règlements	3 737,58
0908-19	M.R.C. des Laurentides	HdeV. - IP interurbain	24,17
0908-20	Publications Québec	Dép.édif municipal - HdeV.	124,16
0908-21	Matériaux R. Mclaughlin Inc.	Travaux public - débarc.	84,35
0908-22	Pomp.Sanit.Mont-Tremblant	Dép. location sanitaire	146,74
0908-23	Elsie Miller Estate	Dép - Séc/HdeV/Débarcadère	63,87
0908-24	Ministère des Finances	Bail LBA151142-Cent.Hydrique	327,34
0908-25	Ministère des Finances	Bail LBA151258-Cent.Hydrique	65,47
0908-26	Ministère des Finances	Bail LBA151259-Cent.Hydrique	65,47
0908-27	Iona Miller Dion	Salaires - Gard.(07-05/08-08)	709,13
0908-28	Gabriel Robitaille	Salaires - Gard.(07-05/08-08)	844,72
0908-29	Audio Video Lynx - Cable Lynx	Dépense - débarcadère	203,18
0908-30	Fasken Martineau	Honoraires prof. - conseil jur, projet d'urb.	6 946,63
0908-31	Rec Gen Canada	Ded.à la source - Canada	332,78
0908-32	Min du Revenu du Québec	Ded.à la source - Québec	769,05
0908-33	Robert A.C. Mearns	Petit caisse - Sec-très.	260,63

ADOPTÉE

17. Infrastructure – Taxes d'essence

17.1 Inspection du barrage– mise à jour

Dans le procès verbal de juillet 2009 il fut mention que la firme Inspec-Sol soit engagée pour recueillir des échantillons de sol entourant le barrage ainsi que le ciment utilisé dans sa construction. Le prélèvement d'échantillons a été effectué et envoyé à Genivar pour évaluation. La ville attend le rapport.

17.2 Résolution 09-85 Système de sécurité au débarcadère

CONSIDÉRANT QUE la ville de Barkmere a des fonds pour l'amélioration du

débarcadère et du stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Barkmere désire se pourvoir une certaine sécurité au débarcadère et au stationnement;

Il est proposé par le conseiller Mark Uchwat, appuyé par le conseiller Bruce Perron et il est résolu à l'unanimité par tous les membres présents,

QUE la firme Audio Vidéo Lynx de Laval (QC) soit engagée pour fournir et installer quatre (4) systèmes de caméra de sécurité avec les logiciels couvrant les zones du débarcadère, du stationnement, du conteneur, du centre communautaire et de l'hôtel de ville;

QUE le contrat pour toutes les installations du matériel et des logiciels ne doit pas dépasser \$8250 (taxes incluses).

ADOPTÉE

17.3 Débarcadère et réparations des quais

Les soumissions reçues pour les réparations et remplacement des quais au débarcadère sont actuellement sous étude.

18. Levée de l'assemblée et tenue de la prochaine assemblée

La prochaine séance courante de l'assemblée du Conseil municipal aura lieu le samedi 12 septembre 2009 à 10 h à l'hôtel de ville de Barkmere (Québec). Une réunion à huis clos se tiendra à 8 h.

Le conseiller Michel Léger propose la levée de l'assemblée.

Approuvé par :

Certifié par :

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permit			Demand number	Type	LDE	Property	Description	Fee \$
	Year	Category	Number						
26-juin-09	2009	01	005	2009-05-C	Construction	3366	Leber	Construction principal+sep+acces lac	200\$ paid
26-juin-09	2009	01	006	2009-06-C	Construction	3534	Leber	Construction principal+sep+acces lac	200\$ paid
26-juin-09	2009	01	007	2009-07-C	Construction	3674	Leber	Construction principal+sep+acces lac	200\$ paid
26-juin-09	2009	01	008	200-08-C	Construction	3590	Leber	Construction principal+sep+acces lac	200\$ paid
15-juin-09	2009	01	010	2009-10-C	Construction	5672	Vandewater	Rempla. de l'élément épurateur.	150\$ paid

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permit			Demand number	Type	LDE	Property	Description	Fee \$
	Year	Category	Number						
17-juin-09	2009	04	012	2009-12-CA	Certificat	3407	Diane G. Boileau	coupe d'arbre (9)	0
19-juin-09	2009	04	013	2009-13-CA	Certificat	3407	Diane G. Boileau	Réparation quai existant	\$50 paid
27-juin-09	2009	04	014	2009-14-CA	Certificat	6766	M. French	Coupe d'arbre 1	0
06-juil-09	2009	04	015	2009-15-CA	Certificat	4360	Stephen Lloyd	Réparation quai du boathouse	\$50 paid
08-juil-09	2009	04	016	2009-16-CA	Certificat	6206	Peter Kalil	Nouveau boathouse	\$150 paid

SEPTIC PUMPING

Receiving date	LDE	Owner	Pumped date	Pumped by
10-juin-09	LDE-1761	S. Drouin	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-1861	R. Provost	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-2209	G. Macrae-Gill	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-2533	D. Forbes	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-2650	A. Randy	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-2860	Sharma SN	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-3549	Farrer Millar	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-5126	A. McNally	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-3099	R. Provost	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-8351	L. Bérard	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-8424	M. Lefebvre	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-8450	G. Allain	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-8460	R. Sullivan	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-8470	D. Williams	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-8535	Louise Hardie	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-8593	Bruce perron	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE-6350	P. Rivette Yat	06-juin-09	O'Shaunessey
10-juin-09	LDE- 7936	SCHLAADT UF	06-juin-09	O'Shaunessey
19-juin-09	LDE 1061	Estate E. Millk	26-mai-09	P-Sani. Trembl.
19-juin-09	LDE 1061	Estate E. Millk	26-mai-09	P-Sani. Trembl.
19-juin-09	LDE 1061	Estate E. Millk	26-mai-09	P-Sani. Trembl.
19-juin-09	LDE 6542	Tim Labrie	26-mai-09	P-Sani. Trembl.
19-juin-09	LDE 1550	Tony Reis	25-mai-09	P-Sani. Trembl.
19-juin-09	LDE 0120	Antonio Ripos	02-mai-09	P-Sani. Trembl.
19-juin-09	LDE 0115	Robert Bellerc	02-mai-09	P-Sani. Trembl.
19-juin-09	LDE 0191	Estate E. Millk	26-mai-09	P-Sani. Trembl.
19-juin-09	LDE 0166	R. O'shaughn	20-févr-09	P-Sani. Trembl.
Juillet 3-09	LDE-5840	P. Mitchell	may 14-09	P-Sani. Trembl.
Juillet 3-09	LDE-6766	M. French	may 14-09	P-Sani. Trembl.